

Vaud

Autor(en): **M.K. / Chapuis-Bischof, Simone**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Vaud

Egalité entre hommes et femmes : un rapport du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient d'envoyer aux Députés et à la presse son « rapport sur les affaires fédérales » consacré cette année au problème de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Le rapport se limite à tout ce qui relève de la compétence ou de la sphère d'influence des autorités cantonales et a laissé de côté ce qui est du ressort du droit fédéral. Les inégalités recensées ne sont pas seulement de nature juridique, mais tiennent également aux disparités de fait existant entre hommes et femmes.

A l'école : il n'y a plus de discriminations de droit, au niveau des programmes scolaires, entre filles et garçons. Actuellement il y a davantage de filles en secondaire et au gymnase : 6974 contre 5912, tandis qu'à l'université, la proportion de filles reste faible : 29 %. Les manuels scolaires n'ont pas encore tous suivi l'égalisation des programmes : certains donnent encore une image trop unilatérale de la femme et il conviendra de les remplacer peu à peu par des livres offrant autant de possibilités d'identification aux filles qu'aux garçons.

Les enseignants jouissent d'une égalité complète : classification, traitement, cahier des charges. Les différences résident de nouveau dans les faits : peu d'enseignantes dans les classes primaires-supérieures ; peu de femmes aux postes à responsabilité : pas de directrices, peu d'inspectrices, peu de présidentes de commissions scolaires.

Le nom de la femme divorcée : certaines femmes ne souhaitent pas reprendre leur nom de fille ; la notion des « justes motifs » permettant de garder le nom de mariage pourrait être interprétée plus libéralement.

Le droit de cité vaudois : la législation fédérale ne stipule pas qu'une femme « perd » son droit de cité en se mariant, ne conviendrait-il pas alors de permettre aux Vaudoises de conserver leur droit de cité ?

Madame / Mademoiselle : le second terme devrait être absolument banni dans toutes les relations avec les autorités.

Assurance-maladie : la LAMA autorise une différence de 10 % entre les cotisations des hommes et des femmes ; le rapport note qu'à Genève, l'Etat n'accorde pas de subvention aux assurances qui pratiqueraient cette différence.

Caisse de pension : l'instauration d'une complète égalité des sexes en matière de prévoyance sociale nécessiterait une révision actuarielle assez profonde, cependant il faut considérer que les rôles économiques de l'homme et de la femme se sont modifiés, raison suffisante pour souhaiter une telle révision.

La formation professionnelle : pas de discrimination dans les dispositions légales, mais dans les faits de nouveau, il y a moins de filles apprenties que de garçons : en 25 ans, la pro-

portion a passé de 23 à 34 %, ce qui est réjouissant, mais encore insuffisant.

L'exercice de la profession : les mesures protectrices de la travailleuse se retournent souvent contre elle, au moment de l'engagement ou de la fixation du salaire. La situation difficile de la femme enceinte congédiée, qui n'a même plus droit à l'assurance chômage est signalée. Certaines conventions collectives en vigueur dans le canton prévoient encore des salaires différenciés selon le sexe des travailleurs.

Devant le fisc, la femme mariée est dans une situation d'infériorité par rapport à son mari : ce n'est pas elle qui signe la déclaration fiscale et pourtant elle est responsable solidairement de la part d'impôt se rapportant à son revenu et à sa fortune.

Le Conseil d'Etat proposera les modifications législatives nécessaires pour corriger ces inégalités.

Les intentions de ce rapport sont très réjouissantes et permettent d'espérer que le canton de Vaud vivra un progrès rapide vers l'égalité ; nous attendons avec intérêt les réactions du Grand Conseil dont la prochaine session débutera le 8 mai.

Simone Chapuis-Bischof

Du coût trop explosif de la santé

Lors de l'assemblée générale de la dynamique section vaudoise de la Fédération romande des consommatrices, nous avons entendu le Dr Marc Neyroud, médecin-conseil de l'Etat de Genève, aborder l'épineux problème de l'explosion du coût de la santé. En ce domaine, les responsabilités sont partagées entre la médecine elle-même, certains médecins-praticiens et les patients.

Au cours de ces dernières années, en raison de l'évolution de la science, la médecine, se voulant à tout prix à la pointe du progrès, est devenue dangereusement onéreuse. En 77, on a dépensé 9 milliards en Suisse au poste de la santé. En 1990, on suppose que la société, en France ne pourra plus assumer son coût de la santé. Sans compter que l'acharnement thérapeutique conduit à des choix douloureux.

Chez nous comme ailleurs, nombreux sont encore les **médecins-praticiens** (non hospitaliers) qui poussent à la consommation, avec l'approbation d'ailleurs de leurs malades ! Devenus des « technocrates » acceptant trop de clients (les études sont longues, les endettements lourds), ils leur prescrivent souvent, faute de pouvoir leur accorder suffisamment de temps, une surabondance de médicaments et parfois d'inutiles examens, radios, consultations auprès de confrères et parfois spécialistes. Certains multiplient également dans leur propre laboratoire, des examens ne s'avérant pas toujours indispensables, mais qui rapportent. Sans oublier, en Suisse allemande notamment, ces autres médecins ayant leur propre pharmacie et vendant directement les médicaments aux patients.

Quant aux **assurés, aux patients**, ils portent eux aussi une large part de responsabilité dans l'escalade du coût de la santé bientôt insupportable pour la collectivité. Se déchar-

geant sur leurs assurances, oubliant fréquemment qu'ils ont des devoirs face à leur état de santé et que le « droit à la santé » n'existe pas, ils sollicitent à tort et à travers leur médecin, sinon trois ou quatre autres généralistes pour se rassurer, quand ils ne consultent pas directement des spécialistes, alors que leur médecin de famille est tout à fait capable de soigner leur maux, ou alors de les diriger chez le spécialiste adéquat.

Tout cela coûte des sommes énormes à la société. Il est donc grand temps que corps médical et patients collaborent pour freiner le coût trop exclusif de la santé, si l'on veut éviter la catastrophe. Il aurait fallu se préoccuper de ce problème il y a une vingtaine d'années déjà. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et l'on compte sur la nouvelle génération de médecins qui semblent enclins à pratiquer une médecine moins technicienne, mais plus humaine.

M. K.

4 nominations très importantes

Mme Maryse Paschoud a été nommée **directrice du Centre vaudois de recherches pédagogiques**, centre qui s'occupe du choix et de la préparation des tests d'aptitudes qu'on fait passer aux enfants lors de l'entrée au collège secondaire et lors de l'orientation des élèves dans des sections différentes.

Le Conseil d'Etat a nommé **sous-directrice du CHUV** (Centre hospitalier universitaire vaudois), Mme Yolanda Hartmann.

Pour la première fois, un tribunal sera présidé par une femme : Mme Danièle Cantomanolis, vient d'être nommée **présidente du tribunal de district de Lausanne**.

Genève avait une femme « chef de service » ; le canton de Vaud aura désormais la sienne, Mme Danielle Yersin, qui vient d'être nommée **secrétaire générale du Département des finances**.

A toutes les quatre, nous disons combien nous sommes fières et heureuses de leur promotion ; nous leur adressons nos félicitations et nos vœux.

CORREF à Lausanne

Un cours **RETRAVAILLER** aura lieu à Lausanne, du 10 septembre au 12 octobre 1979. De tels cours existent depuis 2 ans à Genève et 80 stagiaires ont déjà bénéficié de cette méthode de réinsertion dans le monde du travail, créée par Evelyne Sullerot.

L'auteur de nombreuses études sur la condition féminine écrivait un rapport d'enquête pour le BIT sur l'emploi féminin dans 9 pays de la Communauté économique européenne : c'était l'époque du plein emploi, les entreprises attiraient les femmes par toutes sortes de cours de recyclage ; mais on constata qu'il y avait beaucoup d'échecs. Evelyne Sullerot analysa les causes de ces échecs et arriva à la conclusion qu'avant de recycler un certain nombre de femmes ayant cessé toute activité pendant quelques années, il fallait un stage préparant psychologiquement ces femmes à retrouver un monde qu'elles ne connaissaient plus, ou même qu'elles n'avaient jamais connu : le monde du travail ;

D'un canton à l'autre

à s'habituer à un horaire nouveau : le cours dure 5 semaines à mi-temps, c'est déjà toute une organisation pour la femme qui décide de le suivre que de se libérer 5 matins par semaine et cela l'habite à son futur travail.

La réinsertion professionnelle est dure ; la vivre en groupe facilite énormément. Le cours apprend à chacune à retrouver confiance en soi, à développer des facultés ou aptitudes personnelles ; il donne des informations détaillées sur les recyclages ou formations possibles quand on n'a plus vingt ans ; il donne des conseils pour une recherche d'emploi efficace. Les stagiaires se réunissent à plusieurs reprises après le stage pour échanger leurs expériences ; c'est ce qui fait l'originalité de la méthode RETRAVAILLER : la femme ne se sent pas seule pour vivre cette période difficile de sa vie, elle est encouragée par les autres à terminer une formation ou à affronter des employeurs souvent peu aimables envers les femmes de plus de 30 ans ! Les cours privés plagiant cette méthode ne peuvent assurer la solidarité féminine et l'esprit de CORREF.

Renseignements et inscriptions : bureau d'information féminine. Maison de la femme, Eglantine 6, 1006 Lausanne (021/23 33 22) le jeudi de 9h. à 11h.45 et de 14h. à 17h.

Lyceum-club

Vendredi 11 mai à 17 heures : « Hommage à Pierre Meylan », Pierre Hugli parlera du musicologue et Gabrielle Faure de l'écrivain. Entrée : Fr. 3.—

Vendredi 18 mai à 17 heures : Présentation : « Mater Dolorosa », de J.C. Fontanet, avec la participation de la comédienne Anne-Lise Fritsch. Entrée : Fr. 3.—

Vendredi 1^{er} juin à 17 heures : Causerie : Florence Long « Avec Camus, à la conquête du bonheur ». Entrée Fr. 3.—

Le chômage des femmes dans le canton de Vaud

Si l'on compare le nombre des chômeuses, au nombre total des hommes et femmes sans travail, on remarque qu'il s'accroît :

1975	milieu de l'année	23,9 %
	fin de l'année	22,1 %
1976	milieu	31 %
	fin	26,3 %
1977	milieu	31,7 %
	fin	33,2 %
1978	milieu	34,8 %
	fin	40 %

« La femme de 45 ans et ses possibilités nouvelles »

C'est sur ce thème que travaillent actuellement un peu partout dans le monde, les différents lyceum-clubs qui se réuniront en congrès à Lausanne, au printemps 1980. Ce congrès international qui groupera quelque 500 femmes dans notre pays est mis sur pied par la section vaudoise du Lyceum de Suisse. Sa présidente, Mme Simone Jaccottet-Dubois

vient de nous l'apprendre lors de l'assemblée générale du club ayant son siège à Lausanne, club qui se montra, comme à l'accoutumée, fort actif durant l'exercice 1978 en proposant à ses 250 membres toute une série de concerts, de conférences, de récitals, d'expositions, de sorties culturelles, obéissant ainsi aux buts auxquels tend l'une des plus anciennes sociétés féminines suisses : grouper des femmes s'occupant de questions artistiques, littéraires, scientifiques et sociales, les faire connaître en leur donnant la possibilité de s'exprimer.

M. K.

Genève

CORREF, centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes, organise un nouveau stage à Genève dès le 14 mai.

Pour inscriptions et rendez-vous téléphonez au (022) 21 29 01.

Depuis mai 1979, le conseil municipal (communal) de la ville de Genève comprendra 20 femmes sur 80 — 1/4 de femme. Bravo.

Malheureusement, la seule femme du conseil administratif, Lise Girardin, démissionne (Genève s'en lise). Elle sera remplacée par un homme.

Surveillance des prix : profusion d'initiatives

A l'assemblée générale de la Fédération romande des consommatrices (section de Genève) qui a eu lieu le 3 avril dernier, M. Marcel Chavaiilat qui a travaillé durant des années dans le service de Monsieur Prix, remplaçait M. Schwartfeger dont il a lu le discours. Il a détaillé les cinq différentes initiatives en faveur de la création d'un organisme de défense des consommateurs en remplacement du service de Monsieur Prix. A ce propos de nombreuses consommatrices lui ont posé des questions notamment en se demandant pourquoi les enquêtes menées par M. Prix et leurs résultats n'avaient pas été révélées au public. Il semble que ce fut parce que le secret devait être gardé sur les renseignements communiqués par les entreprises, mais le rapport sur la surveillance des prix adressé au Conseil national sera très certainement publié en français et en allemand. Monsieur Chavaiilat a, d'autre part, précisé que le service de Monsieur Schlumpf ne s'était pas particulièrement intéressé au barème de conversion des changes, car son rôle n'était pas de comparer les prix entre différents pays, mais entre différentes époques. Madame Badel, présidente de la Fédération romande des consommatrices (section de Genève) a regretté que la surveillance des prix ait été supprimée sans être remplacée, mais il semble, d'après les résultats obtenus par l'initiative de la Fédération suisse des consommatrices, qu'un autre organisme prendra la relève.

Dominique Rosatti

Berne francophone

Ecole de formation féminine

En 1974, à la demande de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle, une école pré-professionnelle féminine s'est ouverte à Tavannes. Elle est placée sous l'autorité de l'OFIAMT et du Département de l'instruction public, service de l'enseignement ménager, dont elle retire des subventions qui couvrent le 65 % de ses besoins. La commune de Tavannes met des locaux à sa disposition et verse une subvention annuelle.

L'EFF est fréquentée par des jeunes filles des districts de Moutier, Courtelary, Bienne et des Franches-Montagnes.

L'EFF tente de découvrir les capacités des élèves qu'elle reçoit, en laissant notamment une large place aux activités créatrices. Elle informe sur le monde du travail, sur les contraintes et sur les difficultés de s'y intégrer et de trouver une place de travail.

Elle développe la culture générale, essayant de combler certaines lacunes dans les connaissances pour pouvoir entreprendre un apprentissage ou des études. Elle donne des informations sur la société en général, sur les relations humaines, sur la sexualité et les grands problèmes de notre époque.

Les jeunes filles qui ont fréquenté l'EFF jusqu'à ce jour, exercent ou apprennent des professions paramédicales, sociales, commerciales, elles se trouvent dans des services à la clientèle, dans l'industrie ou l'artisanat.

L'EFF répond à un besoin réel. Moyennant un écolage annuel, de nombreuses jeunes filles indéçises en quittant l'école obligatoire, y découvrent les dons qui sont en elles et peuvent affronter l'avenir professionnel avec plus d'assurance.

G. M.

Le Groupement féminin de Force démocratique (GFFD) organisait un grand congrès, une fois l'an, depuis 1975. Il annonce que cette manifestation populaire n'aura plus lieu en invitant ses membres à prendre part au congrès de Force démocratique. Le congrès des femmes antiséparatistes réunissait beaucoup de monde, cinq à six mille personnes (femmes, hommes, enfants) ; il s'agissait d'une réunion politique.

Définissant le programme d'activité pour l'avenir, les dirigeantes du GFFD, informent que les militantes s'occuperont de faire valoir les us et coutumes de leur région. Par ailleurs, les groupes conserveront leurs hobbies : ouvrages divers, réunions de discussions, organisation d'expositions d'artisanat. Des courses et des sorties sont en outre ponctuellement mises sur pied. Quant à l'action « Mieux se connaître » qui s'articule autour d'échanges d'enfants entre la Suisse allemande et les districts de langue française du canton de Berne, elle est encouragée.

C'est à l'issue d'un séminaire que les organes dirigeants du GFFD ont fait connaître le nouveau programme d'activités.

A.-M. S.